

Evaluations interne et externe des **établissements** de santé et médico-sociaux

10 juin Cadre général et outils d'évaluation

25 nov.

Retours d'expériences









Madame, Monsieur,

Professionnels et acteurs en santé, des secteurs médico-social et sanitaire, impliqués dans l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des patients/résidents/personnes accompagnées,

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le CEPPRAAL et France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes coorganisent une journée placée sous le signe du **partage d'expérience**.

Le comité d'organisation de la **13e Journée Régionale Qualité et Sécurité en Santé**, vous invite à partager votre expérience sur le thème : « Evaluations interne et externe des établissements de santé et médico-sociaux ».

Vos propositions sont à retourner avant le 30 septembre 2021 à : <u>iourneeregionale@ceppraalsante.fr</u>.

Le dispositif de certification des établissements de santé et l'évaluation des ESMS : 2 dispositifs convergents qui viennent apprécier le résultat pour le patient/résident/la personne accompagnée.

Les différentes itérations de certification des établissements de santé par la Haute Autorité de Santé ont permis aux établissements sanitaires d'asseoir une culture de qualité et de sécurité des soins et de construire une démarche d'amélioration continue.

La nouvelle procédure de certification des établissements de santé pour la qualité des soins qui a débuté cette année repose sur **4 enjeux** : l'engagement des patients, le développement de la culture de l'évaluation de la pertinence et du résultat, le développement du travail en équipe et l'adaptation aux évolutions du système de santé.

Pour les établissements médico-sociaux, le dispositif d'évaluation est encore en cours de construction. Nous savons néanmoins que les 2 démarches convergent vers les mêmes enjeux et visent toutes deux l'atteinte de l'amélioration continue de la qualité du service rendu et de la sécurité.